

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N° ADEME : 1849V1001594A

RAPPORT N° 18.04.028

Valable jusqu'au : 05/04/2028

Type de bâtiment : Maison individuelle

Année de construction : Après 2006

Surface habitable : 88,70 m²

Adresse : **1 place des LAVANDIERES
49310 MONTILLIERS**

Date : 06/04/2018

Date de visite : 06/04/2018

Diagnostiqueur : LOISY Olivier

47, avenue du GRESILLE 49000 ANGERS

Numéro certification : 8052566

Signature :



Signature

OLIVIER LOISY

Propriétaires :

Nom :

Adresse : 1 Place des Lavandières
49310 MONTILLIERS

Propriété des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom : //

Adresse : //

Consommations annuelles par énergie

obtenues par la méthode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 504 kWh _{EP} Bois : 6985 kWh _{EP}	8287 kWh _{EP}	344,94 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 1254 kWh _{EP}	3236 kWh _{EP}	137,46 €
Refroidissement			
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 1759 kWh _{EP} Bois : 6985 kWh _{EP}	11523 kWh _{EP}	574,93 € Abonnements compris

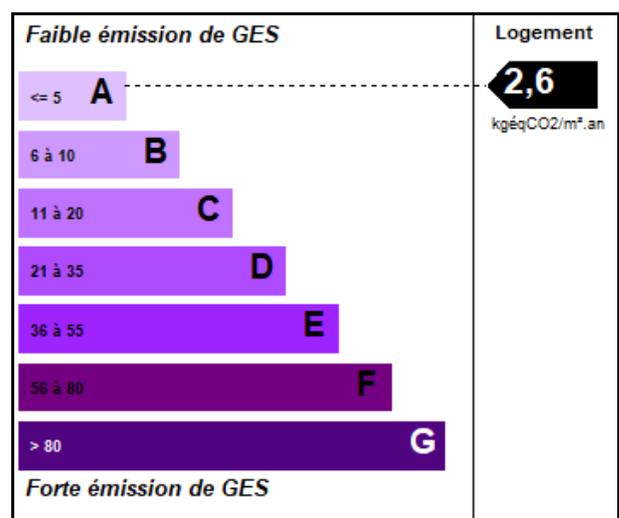
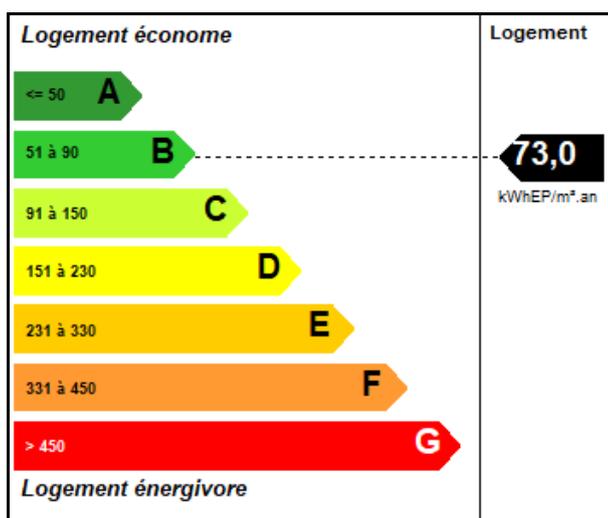
Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 73 kWh_{EP}/m².an

Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 2,6 kg éqCO₂/m².an

sur la base d'estimations au logement



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)		
Descriptif du logement et de ses équipements		
Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : - Mur en blocs de béton creux Ep 23cm isolé à partir de 2006 - Cloison de plâtre isolé à partir de 2006	Système de chauffage : - Poêle ou insert bois installé après 2000 ou avec label flamme verte	Système de production d'ECS : - Production ECS Thermodynamique
Toiture : - Plafond en plaque de plâtre isolé (ITI) Ep=35 cm	Emetteurs : - Poêle à granulés bois	Système de ventilation : - VMC à extraction et entrées d'air hygroréglables (Hygro B)
Menuiseries : - PF. coul. PVC double vitrage(VNT) air 18mm Avec ferm. - Fen.bat. PVC double vitrage(VNT) air 18mm Avec ferm. - Porte en métal avec double vitrage - Porte toute nature précédée d'un SAS	Système de refroidissement : - NEANT	
Plancher bas : - Plancher sur terre-plein	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : - Non requis	
Énergies renouvelables - Bois - Electricité	Quantité d'énergie d'origine renouvelable:	135,67 kWhEP/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - Générateur bois - Installation Photovoltaïque		
<p><u>Pourquoi un diagnostic</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour informer le futur locataire ou acheteur ; - Pour comparer différents logements entre eux ; - Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. <p><u>Consommation conventionnelle</u></p> <p>Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.</p> <p>Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.</p> <p><u>Conditions standard</u></p> <p>Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.</p> <p><u>Constitution des étiquettes</u></p> <p>La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.</p>		
<p><u>Énergie finale et énergie primaire</u></p> <p>L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.</p> <p><u>Usages recensés</u></p> <p>Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.</p> <p><u>Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie</u></p> <p>Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.</p> <p>Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.</p> <p><u>Énergies renouvelables</u></p> <p>Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.</p>		

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.).

La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation Conventionnelle (kWhEP/m².an)	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
------------------------	---	-------------------------	-----------	---------------------------------------	----------------

légende					
Économies		Effort d'investissement		Rapidité du retour sur investissement	
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC		🌱🌱🌱🌱 : moins de 5ans		
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC		🌱🌱🌱 : de 5 à 10 ans		
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC		🌱🌱 : de 10 à 15 ans		
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC		🌱 : plus de 15 ans		

Commentaires : nous n'avons pas tenu compte des radiateurs électriques qui sur déclaration des locataires leur appartient. Le Chauffe-eau thermodynamique est présent mais ne fonctionnerait pas bien toujours selon les locataires. Le diagnostic théorique est basé sur une chauffe-eau qui fonctionne.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.ademe.fr>

Le présent rapport est édité par une personne dont les compétences sont certifiées par le BUREAU VERITAS CERTIFICATION

60 AVENUE du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX
Certification : 8052566

Assuré par ALLIANZ

40, avenue du Maréchal LECLERC
49300 CHOLET
tel: 0241623113 fax: 02.41.71.28.75

N°: 56745016

FICHE TECHNIQUE POUR LES DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REALISES SUIVANT LA METHODE DES CONSOMMATIONS ESTIMEES

Référence du logiciel validé : DPEWIN version V4

Référence du DPE : 1849V1001594A

Diagnostic de performance énergétique

fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr>).

Généralités

Généralités	
Département	49
Altitude	42 m
Type de bâtiment	Maison individuelle
Année de construction	Après 2006
Surface habitable	88,70 m ²
Hauteur moyenne sous plafond	2,40 m

Enveloppe

Enveloppe – Caractéristiques des murs

Code	Description	Caractéristique	Valeur
M01  U=0,360 W/m ² °C	MUR n°1 Mur en blocs de béton creux Ep 23cm Travaux d'isolation effectués à partir 2006 (ITI Sans retour d'isolant)	U	0,360 W/m ² °C
		b	1,000
		Localisation	Sur Extérieur
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	40,56 m ²
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	18,69 m ²
		Est	6,40 m ²
		Ouest	6,59 m ²
		Intérieure	
M02  U=0,360 W/m ² °C	MUR n°2 Cloison de plâtre Travaux d'isolation effectués à partir 2006 (ITI Sans retour d'isolant) Local donnant sur un garage Surface des parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé (parois isolées) : 39,10 m ² Surface des parois entre le local non chauffé et l'extérieur (parois non isolées) : 39,10 m ²	U	0,360 W/m ² °C
		b	0,950
		Localisation	Sur Local non chauffé
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	
		Ouest	
		Intérieure	37,64 m ²

Enveloppe – Caractéristiques des planchers

Code	Description	Caractéristique	Valeur
------	-------------	-----------------	--------

Etude DPEV4

S01  U=0,250 W/m²°C	PLANCHER n°1 Plancher sur terre-plein Surface Terre-plein : 88,70 m² Périmètre Terre-plein : 37,16 m Terre-plein isolé sous chape (ITI)	U	0,250 W/m²°C
		b	1,000
		Localisation	Sur Terre-plein
		Surface	88,70 m²

Enveloppe - Caractéristiques des plafonds

Code	Description	Caractéristique	Valeur
T01  U=0,109 W/m²°C	PLAFOND n°1 Plafond en plaque de plâtre avec isolation par l'intérieur (ITI) Ep=35 cm	U	0,109 W/m²°C
		b	1,000
		Localisation	Combles aménagés
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	88,70 m²
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	
		Ouest	
		Horizontale	
		Intérieure	

Enveloppe - Caractéristiques des vitrages

Code	Description	Caractéristique	Valeur
F01  Ujn=1,300 W/m²°C	Fenêtre n°1 Portes-fenêtres coulissante PVC double vitrage(VNT) air 18mm Volet roulant PVC (e<=12mm) Au nu intérieur Largeur dormant 5 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75° Masques proches Pas de masque Masques lointains Obstacle d'environnement homogène d'hauteur h h<15°	Ujn	1,300 W/m²°C
		Uw	1,400 W/m²°C
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	3,50 m²
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	3,50 m²
		Est	
		Ouest	3,90 m²
		Horizontale	
		Intérieure	

Code	Description	Caractéristique	Valeur
------	-------------	-----------------	--------

Etude DPEV4

<p>F03</p>  <p>Ujn=1,300 W/m²°C</p>	<p>Fenêtre n°3 Fenêtre battant PVC double vitrage(VNT) air 18mm Volet roulant PVC (e<=12mm) Au nu intérieur Largeur dormant 5 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°</p> <p>Masques proches</p> <p>Pas de masque</p> <p>Masques lointains</p> <p>Obstacle d'environnement homogène d hauteur h h<15°</p>	Ujn	1,300 W/m²°C	
		Uw	1,400 W/m²°C	
		Orientation		Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	0,85 m²	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	0,30 m²	
		Est		
		Ouest		
		Horizontale		
		Intérieure		

Code	Description	Caractéristique	Valeur	
<p>F02</p>  <p>Ujn=1,300 W/m²°C</p>	<p>Fenêtre n°2 Fenêtre battant PVC double vitrage(VNT) air 18mm Volet roulant PVC (e<=12mm) Au nu intérieur Largeur dormant 5 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°</p> <p>Masques proches</p> <p>Pas de masque</p> <p>Masques lointains</p> <p>Obstacle d'environnement homogène d hauteur h h<15°</p>	Ujn	1,300 W/m²°C	
		Uw	1,400 W/m²°C	
		Orientation		Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	2,20 m²	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est		
		Est	0,80 m²	
		Ouest		
		Horizontale		
		Intérieure		

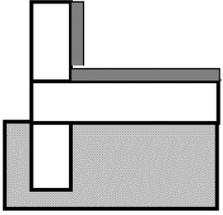
Enveloppe – Caractéristiques des portes

Code	Description	Caractéristique	Valeur	
<p>F02</p> <p>U=4,800 W/m²°C</p>	<p>Porte n°1 Porte en métal avec 30% à 60% double vitrage Au nu intérieur Largeur dormant env. 5 cm</p>	U	4,800 W/m²°C	
		Orientation		Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	1,90 m²	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est		
		Est		
		Ouest		
		Intérieure		
Code	Description	Caractéristique	Valeur	

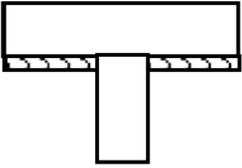
Etude DPEV4

F02 $U=1,500 \text{ W/m}^2\text{°C}$	Porte n°2 Porte toute nature précédée d'un SAS Au nu intérieur Largeur dormant env. 5 cm	U	1,500 W/m ² °C
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	
		Ouest	
		Intérieure	1,50 m ²

Enveloppe – Caractéristiques des ponts thermiques de type plancher bas/mur

Code	Description	Caractéristique	Valeur
 $\Psi=0,080$	Liaison Mur extérieur / Plancher bas	Psi	0,080
		Longueur	37,160 m

Enveloppe – Caractéristiques des ponts thermiques de type refend/mur

Code	Description	Caractéristique	Valeur
 $\Psi=0,410$	Liaison Mur extérieur / Refend	Psi	0,410
		Longueur	24,000 m

Systemes

Systemes – Caractéristiques de la ventilation

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	VMC à extraction et entrées d'air hygroréglables (Hygro B) La majorité des ouvrants possède des joints d'étanchéité	Qvarep	1,073
		Smea conventionnelle	1,500
		Q4 m ²	1,700
		Q4_env	368,941
		Q4	428,813
		Qvinf	24,311
		Hvent	32,344
		Hperm	8,266

Systemes – Caractéristiques du chauffage

Code	Description	Caractéristique	Valeur
------	-------------	-----------------	--------

Etude DPEV4

	Poêle Emetteurs divisés Pas de réseau de distribution Aucun équipement d'intermittence	Bch	4795,473
		Re	0,950
		Rr	0,800
		Rd	1,000
		Rg	0,780
		Ich	

Systemes – Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	Production ECS thermodynamique ou PÄC double service individuelle sur air extérieur Production à accumulation 1 ballon de 270 litres alimenté en heures creuse Production dans le volume habitable Les pièces desservies sont contigües	BECS	1620,379
		Fecs	0,000
		Rd	0,950
		Rs	1,000
		Rg	1,360
		Iecs	0,774

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Le DPE a pour principal objectif d'informer sur la performance énergétique des bâtiments. Cette information communiquée doit ensuite permettre de comparer objectivement les différents bâtiments entre eux.

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- en présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe ;
- les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés-heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés-heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduit des températures à 16°C pendant la nuit de 22h à 6h ;
- aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C ;
- le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Ces caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements des chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec système individuel de chauffage ou de production d'ECS		Appartement avec système collectif de chauffage et de production d'ECS	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948			
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique

www.ademe.fr



Certificat

Attribué à

Monsieur Olivier LOISY

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des articles relatifs aux critères de certification de compétences. Ce certificat peut en application des articles L271-4 et R 271-1 du Code de Construction et de l'habitation et relatif aux critères de compétences des personnes physiques titulaire des diplômes de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

Attestances des articles	Date de Certification originale	Validité de certificat
Article du 25 juin 2018 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques opérant de réparation de l'évaluation globale de l'état de conservation des menuiseries extérieures et des portes d'entrée, et de l'entretien visuel après travaux de conservation	27/02/2017	04/01/2022
Article du 16 octobre 2009 relatif à l'évaluation des compétences des personnes physiques opérant de diagnostic de performance énergétique ou réalisant des plans de travaux à l'origine des diagnostics de performance énergétique	28/11/2017	28/11/2022
Article du 6 avril 2007 relatif à l'attribution des critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'évaluation relative de par et de vis-à-vis des diagnostics de performance des systèmes de ventilation	07/02/2018	04/02/2023
Article du 21 novembre 2004 relatif à l'évaluation des critères de certification des compétences des personnes physiques opérant de diagnostic de performance énergétique ou réalisant des plans de travaux à l'origine des diagnostics de performance énergétique	27/02/2017	04/01/2022
Article du 30 octobre 2009 relatif à l'attribution des critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'évaluation de l'état de conservation des menuiseries extérieures et des portes d'entrée des systèmes de ventilation	28/11/2017	28/11/2022

Date : 07/02/2018 Numéro de certificat : 80529268

Jacques MATILLON, *Directeur Général*

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillance relatives, ce certificat est valable jusqu'à : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant la portée de ce certificat ainsi que l'applicabilité des engagements de référence peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur membres.bureauveritas.com/verifier

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
80, avenue du Général de Gaulle - Immeuble LA DEFENSE - 92094 PARIS LA DEFENSE




Attestation d'assurance



Responsabilité Civile

Alliance LA.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michélet CS 30051 92076 Paris La Defense Cedex, assure que :

Cabinet Loisy Expertises Bâtiement
47 Av du Grenelle
49000 ANCCERS

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit sous le numéro 56745016, qui a pris effet le 01/07/2016.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271 - 1 à R 272 - 4 et L 271 - 4 à L 271 - 6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

- Diagnostics réglementaires liés à la vente ou location d'immeubles
- Risque d'exposition au plomb
- Repérage amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- Présence de termites
- Etat parataire
- Installation intérieure d'électricité et de gaz
- Risques naturels et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Loi Carrez
- Pét à taux zéro
- Repérage amiante avant travaux ou démolition
- Diagnostic d'accessibilité des personnes handicapées aux EPP *

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

La présente attestation n'implique qu'une préemption de garantie à la charge de l'assuré et ne peut engager celui-ci au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, régie proportionnelle, exclusions, déchéance...)

Toute adhésion autre que les cahier et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Eable ALYON, le 20/12/2017
Laura FOURNIER
Pour Allianz



Attestation Responsabilité Civile contrat n°9746916

Allianz IARD - Entreprise régie par le Code des Assurances - Société agréée au capital de 981 987 200 euros
Siège social : 1 cours Michélet - CS 30051 - 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX - 542 10 291 RCS Nanterre